

Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU CŒUR D'HÉRAULT

~~~~~

**Relevé de décision  
du Comité syndical du Vendredi 10 Février 2017**

L'an deux mil dix sept le dix février à seize heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault - 2 Parc d'Activité de Camalcé - 34150 GIGNAC à l'invitation du Président en date du 26 janvier 2017.

|                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                              | Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN (procuration de Frédéric ROIG), Denis MALLET, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Laurent DUPONT), Michel SAINTPIERRE (représenté par Georges PIERRUGUE), Philippe SALASC (représenté par Agnès CONSTANT), Laurent SINTES, Jean-François SOTO, Claude VALERO, Louis VILLARET |
| Absents ou excusés :                                                           | Sébastien ANDRAL, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, Patrick LAMBOLEZ, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 19+1 procuration</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

**DÉLIBÉRATION N°2017-01 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017**

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que les ressources de notre établissement sont limitées,

Considérant dès lors que l'équilibre budgétaire nous impose de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ De voter, par nature, le budget principal (BP) 2017 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- ✓ D'estimer le résultat de l'exercice 2016 à :
  - 340.000 euros en fonctionnement
  - 33.200 euros en investissement
- ✓ De voter le présent budget avec une reprise des résultats de l'exercice 2016

Celui-ci s'équilibre à 54.434.91 € en investissement et à 1.139.801,91 € en dépenses et 1.430.143,12 € en recettes de fonctionnement, le suréquilibre s'expliquant par la reprise anticipée des résultats 2016

## **DÉLIBÉRATION N°2017-02 : BUDGET ANNEXE SCOT 2017**

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que les ressources de notre établissement sont limitées,

Considérant dès lors que l'équilibre budgétaire nous impose de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ De voter, par nature, le budget annexe SCoT (BP) 2017 :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
  
- ✓ D'estimer le résultat de l'exercice 2016 à :
  - 135.000 € en fonctionnement
  - -2841 € en investissement
  
- ✓ De voter le budget avec une reprise des résultats de l'exercice 2016

Celui-ci s'équilibre:

| En section de fonctionnement                                   | BP 2017 | BP 2016 |
|----------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Dépenses                                                       | 153926  | 112000  |
| 011 - Charges à caractère général                              | 16150   | 14500   |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés                  | 80755   | 97500   |
| 023 - Virement à la section d'investissement                   | 57021   | 0       |
| Recettes                                                       | 202000  | 67000   |
| 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) | 135000  | 0       |
| 74 - Dotations, subventions et participations                  | 67000   | 67000   |

Section d'investissement :

| Section d'investissement                                       | BP 2017 | BP 2016 |
|----------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Dépenses                                                       | 138180  | 0       |
| 20 - Immobilisations incorporelles                             | 138180  | 0       |
| Recettes                                                       | 138180  | 84000   |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | -2841   | 0       |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement                 | 57021   | 0       |
| 13 - Subventions d'investissement                              | 84000   | 84000   |

## **DÉLIBÉRATION N°2017-03 : PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2017 EPCI**

Vu les statuts du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

Vu le budget principal 2017 du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

Vu le budget annexe SCoT 2017 du Sydel du Pays Cœur d'Hérault,

Considérant les demandes présentées en Comité syndical pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement,

Considérant qu'il convient d'ajuster le montant global des participations pour le budget principal en référence aux populations légales actualisées au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu que les participations pour le budget annexe SCoT sont statutairement réparties équitablement entre les membres adhérent à la compétence,

Considérant le résultat de l'exercice 2016 du budget annexe SCOT dont l'excédent est estimé à 135.000 € repris par anticipation,

Considérant que la Communauté de communes du Lodévois et Larzac adhère désormais à la compétence SCoT,

Considérant que les Communautés de communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault ont seules participé à la constitution de cet excédent,

Considérant dès lors qu'il convient de répartir cet excédent entre ces deux Communautés,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ De fixer la participation des communautés de communes au budget principal du Sydel 2017 à 6.706€ par habitant, répartis comme suit :

| EPCI                                         | <i>pm participation 2013</i><br>(7,58 €/hab) | <i>pm participation 2014</i><br>(7,37 €/hab) | <i>pm participation 2015</i><br>(7,36 €/hab) | <i>pm participation 2016</i><br>(7,28 €/hab) | Populations 2017 | Montant de la participation statutaire 2017 en € (BP) |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------|
| Communauté de communes Vallée de l'Hérault   | 260 744                                      | 256 706                                      | 256 371                                      | 258 920                                      | 37 080           | 248 650                                               |
| Communauté de communes du Clermontais        | 193 365                                      | 191 923                                      | 192 773                                      | 193 152                                      | 27 409           | 183 800                                               |
| Communauté de communes du Lodévois et Larzac | 110 152                                      | 108 626                                      | 106 249                                      | 105 327                                      | 14 846           | 99 550                                                |
| <b>TOTAUX</b>                                | <b>564 262</b>                               | <b>557 255</b>                               | <b>555 393</b>                               | <b>557 399</b>                               | <b>79 335</b>    | <b>532 000</b>                                        |
| <i>évolution</i>                             | -                                            | - 1,01 %                                     | - 1 %                                        | + 0,003 %                                    |                  | - 5 %                                                 |

- ✓ De dire que compte tenu du résultat de l'exercice 2016 repris par anticipation, que les participations statutaires 2017 pour le budget annexe SCOT seront fixées de la manière suivante :

| EPCI                                         | Montant de la participation statutaire 2017 en € (BP SCoT) |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Communauté de communes Vallée de l'Hérault   | 19.000                                                     |
| Communauté de communes du Clermontais        | 19.000                                                     |
| Communauté de communes du Lodévois et Larzac | 29.000                                                     |
| <b>TOTAUX</b>                                | <b>67.000</b>                                              |

Pour mémoire, il convient d'ajouter à ces participations statutaires au budget annexe SCoT (section de fonctionnement), une subvention d'investissement de 28.000€ par communauté.

# **DÉLIBÉRATION N°2017-04 : PROGRAMME D' ACTIONS 2017 DU SYDEL DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT**

Considérant que le programme d'action 2017 s'inscrit dans le cadre de la Charte de développement du Cœur d'Hérault 2014-2025 et correspond au projet de Budget Primitif 2017.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ D'adopter le programme d'actions 2017

## **DEFI 1 Une terre d'accueil et de rencontre**

*Ce défi met en valeur la vocation touristique et culturelle et patrimoniale de notre territoire Cœur d'Hérault. Dans ce cadre, le Pays mobilise ses partenaires autour de ces valeurs : outre le **Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle** qui permet une réflexion et une fédération des énergies autour des pratiques culturelles à l'échelle du territoire, le Pays poursuit son action en faveur de la reconnaissance en tant que destination touristique spécifique. La gestion du **label national « Vignobles et Découvertes »** étant l'une de ses missions phares.*

### **Pôle Culture, Tourisme et Patrimoine (Magali Leon-Philip / Valérie Affre / Laila El Amrani – 1,8 ETP)**

#### **1. Pilotage et coordination du Contrat Territorial d'Education Artistique et culturelle du Cœur d'Hérault :**

Conclu pour une durée de 3 ans et piloté par le Pays Cœur d'Hérault, le CTEAC a l'objectif de « Favoriser l'accès aux arts, à la culture et à la connaissance des patrimoines pour les publics jeunes et éloignés, ainsi que les habitants ». Il agit en articulation avec le volet culturel du Contrat Local de Santé du Pays et le Contrat de Ville de Lodève. 27 actions ont intégré le CTEAC pour 2017.

- Signature de l'**avenant et bilan 2016**
- Préparation, signature et mis en œuvre de l'**avenant 2017** (programme d'actions, financements)
- **Organisation d'une Journée-Forum sur l'Education Artistique et Culturelle** : ce temps de rencontres entre tous les acteurs locaux de l'éducation artistique prévoit une partie bilan / évaluation à mi-parcours, et un temps de travail collaboratif en groupes pour réfléchir aux perspectives et collaborations possibles.
- Participation à l'**évaluation régionale des CTEAC** pilotée par la DRAC.

#### **2. Mise en œuvre de la stratégie sur le Tourisme vigneron (dont Label « Vignobles et découvertes ») :**

La démarche de développement vigneron débutée fin 2010 a pour objectif de valoriser les productions agricoles et d'augmenter la fréquentation touristique du territoire sur les ailes de saison. Cette démarche est suivie par le Comité de pilotage « Tourisme vigneron » et mise en œuvre en partenariat avec les offices de tourisme, les intercommunalités et Hérault Tourisme.

- **Animation du réseau des professionnels** : Comité de pilotage, Comités techniques, Rencontres des partenaires, Eductours thématiques, calendrier de permanence des caveaux, Les Floréales du vin...
- **Professionnalisation, qualité d'accueil** : accompagnement sommelier « accords mets et vins », aide à la traduction des cartes de restaurants, atelier-découverte des vins pour les offices de tourisme...
- **Valorisation, interprétation et mise en récit du patrimoine viticole** : collecte du patrimoine oral, définition collective des éléments de langage commun de mise en récit du territoire, réalisation d'un guide Vignobles & Découvertes.
- **Communication et promotion du label** : réalisation d'un portail web, animation d'une page Facebook, réalisation d'une campagne photo/vidéo, outils de communication...

#### **3. Promotion et valorisation de la Destination touristique et culturelle « Cœur d'Hérault » :**

Le Cœur d'Hérault souhaite renforcer sa vocation de territoire culturel et touristique en s'appuyant sur ses atouts : Grands Sites, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, terroirs viticoles et agricoles, festivals, etc. Une stratégie de communication (marketing, éditions, web) est mise en œuvre pour valoriser les richesses du territoire.

- **Coordination des opérations marketing** envers la clientèle de proximité, la clientèle française et les prescripteurs, en partenariat avec Hérault Tourisme et les 3 offices de tourisme de la destination : E-marketing, réseaux sociaux, relation médias...

- **Editions touristiques** en lien avec les Offices de Tourisme : réédition du dépliant de randonnée « Pas à pas », mise à jour numérique du dépliant Pêche, réflexion sur un Topoguide Cœur d'Hérault en collaboration avec le Comité départemental de Randonnée Pédestre.
- **Édition d'un troisième « Carnets du Cœur d'Hérault »** : cette collection a pour ambition de porter à connaissance du grand public des ressources sur le patrimoine local : travaux, études, monographies, enquêtes, récits... Deux numéros ont déjà vu le jour : « *Patrimoine viticole en Pays Cœur d'Hérault* » et « *Regards sur le patrimoine en Pays Cœur d'Hérault – 1. Le long du fleuve Hérault* ».
- **Refonte et animation de la Plateforme numérique culturelle** : évolution vers un portail qui permet d'améliorer la visibilité des acteurs et événements culturels du territoire. Les fonctionnalités attendues sont les suivantes : annuaire géolocalisé des lieux culturels, agenda culturel, gestion de flux RSS, envoi automatisé de lettres numériques, etc.

#### 4. Animation générale du Pôle Culture, Tourisme et Patrimoine

Le pôle Culture, Tourisme et Patrimoine accompagne les acteurs publics et privés du territoire susceptibles de développer des projets en cohérence avec la Charte de Pays. En lien avec les outils financiers existants (Contrat de Pays, programme européen Leader, Contrat de ruralité...), le pôle apporte son aide technique et oriente les recherches de subventions. Dans un souci de coordination et de mutualisation elle met également à disposition des acteurs des ressources matérielles et immatérielles.

- **Accompagnement des porteurs de projets** touristiques et culturels (en lien avec Agence éco, le programme Leader, le Contrat de Pays, etc.) / Orientation vers des démarches Qualité.
- Appui aux organisateurs d'événements : **service Kit Eco-Festivals** (mise à disposition de listings et de fiches pratiques, prêt d'outils de sensibilisation).
- Coordination des Offices de tourisme / Interface avec Hérault Tourisme et autres partenaires ; participation à la réflexion sur le Schéma régional du tourisme Occitanie
- Participation aux réunions des structures partenaires / Suivi des démarches sur les opérations **Grands Sites** ; engagement d'une opération pilote de mise en marché commune des 3 Grands sites en lien avec le réseau national.
- Organisation et animation des instances de gouvernance et de concertation : Comités techniques, Comités de pilotages, Commissions...
- Elaboration et suivi des budgets / Elaboration et suivi des demandes de subventions

## DEFI 2 Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer

*La contribution du SYDEL à cet axe s'exprime à travers l'animation et la coordination du **Contrat Local de Santé (CLS)** signé en 2013 par le SYDEL et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce premier Contrat se termine à la fin de l'année 2017 : cette année sera donc une période propice à l'évaluation, au diagnostic et à la définition de nouvelles priorités pour 2018.*

**Contrat local de santé** (Lauriane Cotel / Elvire Correas, 1,2 ETP)

#### 1. Animation générale du Contrat Local de Santé :

- Réalisation du bilan technique et financier 2016 ; Suivi du budget 2017,
- Co-élaboration et co-animation d'un module « Soins primaires, promotion de la santé : coopérer, mieux collaborer, et devenir connecté... » avec l'Assurance Maladie et deux médecins généralistes, dans le cadre de l'Université d'été francophone de la santé publique de Besançon.

#### 2. Actualisation du diagnostic local de santé et concertation autour de l'élaboration de nouvelles priorités pour 2018.

#### 3. Animation des instances de gouvernance et de concertation :

- Organisation des réunions du comité de pilotage du CLS et de la Commission « Santé »,
- Participation aux réunions départementales et régionales des coordonnateurs de CLS.

#### 4. Suivi des actions en cours, dans le cadre des cinq axes du CLS :

- **Aide Médicale Urgente et Permanence Des Soins** :
  - Organisation d'un comité de pilotage de l'**Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins** (UMUPS) en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le dispositif (Association des Médecins Correspondants SAMU de l'Hérault (AMCS 34), ARS, Service Départemental d'Incendie et

- de Secours de l'Hérault (SDIS 34), Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Montpellier, Caisse d'Assurance Maladie de l'Hérault, Pays Cœur d'Hérault et Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault),
- Appui du dispositif et suivi de l'activité 2017 et des perspectives 2018.
- **Santé mentale des jeunes :**
  - **Centre Médico-Psychologique de l'Enfant**, porté par le CHU et l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault (ADPEP 34) :
    - ✓ Suivi de la finalisation des travaux de réhabilitation des futurs locaux situés à Gignac, portés par la Mairie de Gignac et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault,
    - ✓ Appui du dispositif et suivi de l'activité 2017 et des perspectives 2018.
  - **Espace Santé Jeunes** de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault : appui du dispositif et suivi de l'activité 2017 et des perspectives 2018.
- **Panier de services en santé publique** (dont quatre thématiques prioritaires) :
  - **Nutrition et activité physique** : mise en œuvre et suivi d'actions consacrées à l'alimentation, l'allaitement maternel, l'activité physique, la lutte contre la sédentarité et le sommeil, en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués (Collectivités locales, Comité Départemental d'Education pour la Santé 34-48, Réseau Naître et Grandir en Languedoc Roussillon, Pic Assiette, Comité régional d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire...etc).
  - **Addictions** : appui et suivi du Projet Addictologie porté sur le Cœur d'Hérault par l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie de l'Hérault (ANPAA 34),
  - **Accès aux droits et aux soins** :
    - Appui de la Caisse d'Assurance Maladie de l'Hérault pour l'organisation d'un Forum Santé sur le Cœur d'Hérault,
    - Mise en œuvre et suivi d'actions diverses en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (caisses d'Assurance Maladie, structures d'action sociale, professionnels de santé...etc).
  - **Santé-Environnement** : appui et suivi du projet de recherche « Trajectoires » porté par l'Université de Marseille, l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) de Montpellier et de Lyon et le bureau d'étude Ressources, et consacré à l'usage des pesticides dans l'agriculture.
- **Culture et santé** : appui et suivi des actions menées dans le cadre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle du Cœur d'Hérault.
- **Parcours des personnes âgées** : articulation avec la MAIA Cœur d'Hérault (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), portée par les Centres Hospitaliers de Clermont l'Hérault, Lodève et Pézenas et par l'association de professionnels de santé « Santé Lib Cœur d'Hérault ».

### **DEFI 3 L'Economie**

*L'action coordonnée du SYDEL en matière de développement économique s'inscrit tout particulièrement dans ce troisième Défi. Dans ce cadre, les missions de l'Agence de développement économique du Pays s'inscrivent dans le Schéma stratégique de développement économique mis à jour en 2013 ainsi que dans la nouvelle Charte de Pays. L'agence économique anime la stratégie économique du PCH, à travers les missions d'ordre général de représentation et d'animation et le portage d'actions opérationnelles à destination des entreprises, porteurs de projets et des acteurs économiques avec notamment la **pépinière d'entreprises multipolaire**.*

#### **Remarque :**

*Le pôle économique du Pays Cœur d'Hérault est relocalisé au Pouget pour l'année 2017 pendant toute la durée des travaux de réhabilitation du Bâtiment à St André de Sangonis.*

*Ainsi, les permanences et les accueils des partenaires de la création d'entreprise se sont, pour certains d'entre eux, relocalisés :*

- . **PFIL** (financeur par prêt d'honneur des entreprises) – Bureau sur Gignac
- . **AIRDIE** (Financeur Solidaire en LR) – Permanence à la demande au Pouget
- . **BGE** (Boutique de Gestion – Accueil, accompagnement et formation des porteurs de projet et entreprises) - Clermont l'Hérault  
Bureau en centre-ville et salle de formation à l'ARIAC
- . **CONTEXT'ART** (Conseils, couveuse, formation de Porteurs de projet ou professionnels du secteur artistique, culturel et créatif)  
Clermont l'Hérault à l'ARIAC
- . **CAUE** (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) - au Pouget
- . **Espace Info Energie** – au Pouget
- . **Club des entreprises du Cœur d'Hérault** – Le Pouget dans les locaux d'Embouteillage Services (Président)

1 **Animation du schéma stratégique de développement économique du CH (Annick Ferry) :**

- Coordination pour la **mise à jour du schéma stratégique économique du Cœur d'Hérault** suite à l'approbation et en cohérence avec le Schéma régional de Développement économique d'innovation et d'internationalisation réalisé par la Région Occitanie ;
- Mobilisation de la **Commission « économie et emploi »** du SYDEL dans ces réflexions
- **Coordination des Services éco** des EPCI ; organisation et animation des rencontres bimensuelles
- Réalisation d'une **étude complémentaire sur la stratégie économique** en lien avec les services « éco » des 3 communautés de communes et les services du SCOT
- Contribution à la définition de la **politique locale du Commerce** avec les EPCI

2 **Portage et animation de la Pépinière d'entreprises multipolaire du Cœur d'Hérault :**

- Mise en œuvre des services répondant aux besoins spécifiques liés à la création d'entreprises innovantes inscrits à la Pépinière (une quinzaine de porteurs de projet + une quinzaine d'entreprises) :
  - Organisation de **2 comités de sélection** pour les candidats à l'entrée en pépinière
  - Accueil et accompagnement personnalisé contractualisé auprès de chaque membre (de 2 ans avant la création à 5 ans après la création de l'entreprise)
  - Aide à la structuration du projet, réflexion stratégique et assistance à **l'élaboration du plan d'affaires** et aux nouveaux outils agiles (stratégie, financements, moyens, lean startup...) ; soutien à **l'ingénierie financière** (montage financier, accès aux aides, ...), à **l'accompagnement marketing et technologique** ...
  - **Soutien aux compétences** : formations individuelles ou collectives, coaching, organisation d'ateliers économiques suivis d'entretiens individuels (les thématiques sont définies en fonction des besoins tout au long de l'année)
  - Mise en place de **prestations de conseils d'experts** (juridique – stratégie – analyse financière – protection industrielle – marketing de l'innovation – commercial – stratégie digitale - ...)
  - Accompagnement collectif ou personnalisé sur la **stratégie digitale et les TIC des entreprises** de la Pépinière par le Chargé de mission TIC du SYDEL
  - **Soutien logistique** : recherche location de bureau et ateliers relais, co-working, recherche de locaux, ...
  - Mise en relation avec des **réseaux d'entreprises** (Clubs d'entreprises, clusters, pôles de compétitivité...)
  - Présence sur des **salons professionnels** : Forum de la Création à Montpellier, Midinnov à Toulouse
  - **Coaching** dans des concours à l'innovation et des actions portées par les écoles et les universités
  - Implication dans **les réseaux de l'innovation et de la création d'entreprise**

3 **Participation aux réseaux régionaux** liés aux agents économiques et aux pépinières d'entreprises :

- Participation au **réseau régional des incubateurs et des pépinières** d'entreprises **SYNERSUD** (Vice-Présidence à SYNERSUD) ;
- Participation active à la réflexion sur le  **rapprochement entre SYNERSUD (ex LR) et le Réseau Régional des pépinières REZOPEP (ex Midipy)**
- Réflexion sur **l'évolution de la certification** de la Pépinière du Cœur d'Hérault (actuellement certifié dans le cadre de la charte et du référentiel métier de SYNERSUD) vers une démarche de certification Qualité (type ISO ou AFNOR) dans le cadre du réseau régional. Co-animation du groupe de travail SYNERSUD /REZOPEP pour la montée en compétence et en qualité de leurs membres

4 Mise en œuvre d'un **programme d'appui et d'animations économiques à destination des entreprises** du Cœur d'Hérault :

- Contribution à **l'accueil et au développement des entreprises** :
  - Accueil des porteurs de projet / 1er accueil
  - **Journée multi-conseils** : réflexion sur l'évolution du concept et organisation d'une journée sous sa nouvelle version
  - Organisation de **2 «petits dej éco** » et de **2 « Cocktails éco** »

- **Offre de services aux entreprises** et aux acteurs économiques :
  - Gestion de la **Bourse immobilière et foncière** en ligne
  - Gestion d'un **Centre d'affaires** à destination des entreprises et porteurs de projet
- **Promotion des savoir-faire et atouts économiques du CH** :
  - **Renforcement du Portail « Moncoeurherault.fr »** : mise en ligne d'une nouvelle interface du portail (site « responsive »), mise à jour de la base de données ; veille informative auprès des entreprises ; communication autour de la mise en ligne de la version actualisée de Moncoeurherault.fr ; animation du portail (présence sur les réseaux sociaux ; rubrique « Bons plans »...)
  - Animation de **3 Clubs d'entreprises** : Club des entreprises du Cœur d'Hérault (rencontre mensuelle) / Saveurs en Cœur d'Hérault / Eco-habitat
  - **15ème Prix de la TPE** : co-gestion au niveau régional du Prix de la TPE ; animation du Prix sur le territoire avec une remise locale du Prix de la TPE. Le territoire du Cœur d'Hérault a été élargi en 2016 à celui de Sète/Bassin de Thau. La Métropole de Toulouse est candidate en tant que nouveau territoire pour 2017.
  - Appui à la structuration de **filières locales** :
    - ✓ **Filière vit-vinicole** : rédaction d'une fiche filière ; mise au point d'un programme pluriannuel « Pays » lié à cette filière
    - ✓ **Filière éco-construction** : mise en place d'une formation collective auprès des entreprises locales ; campagne de communication radio pour la promotion des savoir-faire de la filière ; élaboration d'une cartographie de la filière.

#### 5. Mise au point du **projet pour les futurs locaux du Pôle entreprises de St André de Sangonis**

- **Préparation du projet d'entreprise pour les locaux livrés en 2018.** Le nouveau pôle « entreprise » situé à St André devra rassembler la palette de services et de fonctions de détection, d'accompagnement, de simplification et facilitation pour les entreprises du Cœur d'Hérault. Il devra, avec son réseau de partenaires, être présent sur chaque étape du parcours de « ceux qui entreprennent » : pépinière nouvelle génération, hôtel d'entreprises, espace de co-travail, fablab, TIC, centre d'affaires, visio-conférences, ..., mais aussi résolument moderne et convivial, un Tiers lieu :
  - Animation d'un **groupe de travail spécifique interne en lien avec les services éco des EPCI**
  - **Benchmark** sur les lieux similaires avec un point spécifique sur les pépinières nouvelle génération
  - Organisation d'un **voyage d'étude avec les élus** éco des EPCI
  - **Préparation et rédaction du projet** autour du bâtiment ; Etude des aides financières à travers notamment les appels à projets lancés par la Région Occitanie (Tiers Lieux – FabRégion, ...)
- Préparation d'un évènement « Entrepreneurat et Innovation » en préfiguration à l'inauguration en 2018 des nouveaux locaux de St André de Sangonis : Proposer un projet collaboratif de type « Start up est dans le pré », élargi à l'écosystème local permettant de mettre un coup de projecteur sur la capacité du territoire à accueillir, héberger et accompagner des projets Innovants et /ou à potentiel, mais aussi de cultiver et développer l'esprit d'entreprendre

### **DEFI 4 L'agriculture, DEFI 5 L'exigence environnementale et DEFI 6 L'urbanisme, le logement et la mobilité**

*Les actions du SYDEL qui s'inscrivent dans ces 2 Défis contribuent à un aménagement harmonieux et durable du territoire grâce à l'élaboration de documents cadre à portée juridique et de programmes d'actions prospectifs et concertés. En 2017, l'action prioritaire est le lancement effectif de l'élaboration du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** sur l'ensemble du territoire du Pays. L'objectif est de lancer la réalisation réglementaire du SCoT ainsi que la finalisation de sa phase 1 (réalisation et validation du diagnostic stratégique et de l'Etat Initial de l'Environnement). En complément, notre volet stratégique s'étoffe du volet Air du **Plan Climat Air Energie Territorial**, avec une prise de compétence nouvelle pour le Pays Cœur d'Hérault, ainsi que la réalisation de la **Charte Forestière de Territoire** et l'animation du **Schéma de mobilité**.*

#### **Pôle Aménagement du territoire – Environnement** (Vincent Salignac, Morgan Pujol, Laila El Amrani, 2,4 ETP)

- **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE**

- Mise en œuvre de la **gouvernance du SCoT** avec l'organisation d'un **Conseil des Maires** de lancement du SCoT aura lieu le 2 Février 2017, pour poser les bases du travail politique. Notre prestataire TERCIA, qui nous accompagne dans la réalisation du document animera toutes les phases de travail. Dans la continuité de ce séminaire, des phases d'**ateliers thématiques et stratégiques**, des **groupes de travail**, dont celui portant sur l'Energie Climat, bâti agricole, des rencontres partenariales, et des instances de validation, animeront toute l'année 2017...

- **Réalisation du Diagnostic Stratégique** : Conformément aux textes en vigueur le diagnostic est réalisé au regard «des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services». «Le diagnostic identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation». «Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs». Le diagnostic est une étape clé dans la réalisation du SCoT. Il pose les bases partagées du projet.
- **Réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement (EIE)** : Le diagnostic est complété par l'«analyse de l'état initial de l'environnement, notamment en matière de biodiversité. A l'instar du diagnostic stratégique, l'E.I.E. doit s'inscrire dans une dynamique de projet et ne pas seulement aborder les thèmes environnementaux de manière thématique. Au sein de l'E.I.E. des enjeux environnementaux sont à formuler pour construire le P.A.D.D.
- **Le complément « Trame Verte et Bleue » à l'EIE** : Conformément à la législation et face aux enjeux de pression résidentielle et économiques qui s'exerce sur le territoire, le SCoT proposera une déclinaison efficace du SRCE LR. C'est à dire une déclinaison permettant de structurer le territoire et de préserver des espaces à enjeux environnementaux, voire de remettre en bon état certaines continuités écologiques.
- **L'accompagnement SCoT « Facteur 4 »** : Dans le cadre de notre accompagnement de l'ADEME et du Département de l'Hérault, un groupe de travail « élus » est à constituer afin d'alimenter en éléments de réflexion les travaux du SCoT sur les volets du climat et de l'énergie. Ce groupe animé par le Bureau d'études Burgeap Ginger se réunira tout au long de l'année 2017, préalablement aux phases de concertation (atelier), afin de nourrir les réflexions relatives au SCOT : déplacements, habitat et urbanisme, eau, risques...
- **La mission d'expertise « Bâti Agricole »** : En partenariat avec l'INRA et le CAUE, le SCoT du Pays Coeur d'Hérault participe avec l'appui de partenaires (DDTM et EPCI) à l'élaboration d'un guide concernant la gestion durable du bâti agricole. Ce guide est à destination des élus mais aussi des techniciens, notamment des instructeurs du droit des sols.
- **Diagnostic « Divisions parcellaires »** (atelier d'étudiants de Paul Valéry) : Ce travail propose de commencer à mettre en place une méthode sur ce thème. Il s'agit :
  - d'avoir une première vision de la division parcellaire à l'œuvre sur le territoire, à partir d'exemples communaux, de considérer aussi les dents creuses et les espaces lâches, selon une méthodologie à construire,
  - de recenser les outils et moyens disponibles pour limiter, favoriser et/ou organiser la densification, dont l'adaptation des outils réglementaires du PLU ;
  - de « donner à voir », sur des « sites » à définir en accord avec des/une commune, la diversité des projets possibles en terme de formes urbaines, de règles d'urbanisme adaptées à l'évolution envisagée, de dispositif opérationnel à mettre en place.
- **Assurer le rôle de « Personne Publique Associée » (PPA) et d'expertise du SCoT** :
  - Le SCoT est une Personne Publique Associée qui délivre des avis portant sur les **Plans Locaux d'Urbanisme, Permis de Construire en cours d'élaboration ou arrêtés**. Ainsi, le SCoT participe à de nombreuses réunions PPA sur l'ensemble de son périmètre, et intervient auprès d'autres partenaires pour lesquels il doit émettre également un avis : SCoT de Montpellier Métropole, SCoT du Grand Pic Saint Loup, SCoT de Millau Grands Causses, ...
  - Le SCoT est également interpellé concernant les **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les Schéma Locaux de Gestion du Risque Inondation, les Programmes Locaux de l'Habitat, ...** (tous thèmes confondus).
  - Un chantier important impactant directement le SCoT est celui de **l'élaboration du SRADDET**. Ce schéma d'aménagement régional débutera en Février 2017. Le SCoT sera directement interpellé par la Région pour y participer. A ce titre, une conférence régionale des SCoT sera formalisée à partir de Février 2017.
  - **Le SCoT et le commerce** : En matière commerciale, le Président du SCoT siège à la CDAC pour les projets nécessitant une autorisation commerciale. Pour les autres projets, le SCoT peut se prononcer sur l'opportunité d'une saisine de la CDAC ;
  - **Les dérogations SCoT** : Depuis le 1er Janvier 2017, le SCoT n'a plus vocation à délivrer les dérogations au régime de constructibilité limitée. Toutefois, il pourra être consulté par la Préfecture, préalablement à l'instruction de ces dossiers.

## 2. Aménagement du territoire et développement durable

- Animation du **Schéma de mobilité territorial** : Les trois volets du schéma de mobilité ont été actés en Commission Aménagement en 2016 (Livret 1 : Diagnostic et stratégie de mobilité / Livret 2 : Programme d'actions / Livret 3 : Programme d'opération 2017-2019) ; A partir de cette base, l'objectif est d'animer le Schéma de Mobilité par la mise en œuvre d'une ou plusieurs opérations. Citons par exemple la démarche entreprise concernant Rezo Pouce ; mise en œuvre d'un tableau de bord de suivi du Schéma.
- Complétude du **Plan Climat Air Energie Territorial** : La Loi de transition Energétique (décembre 2015) transforme le PCET et élargi ses champ d'actions. Elle amène également le territoire a transférer la compétence PCAET au SYDEL au titre e structure porteuse du SCoT :
  - Transfert de la compétence PCAET des EPCI vers le SYDEL ;
  - Complétude des diagnostics déjà en notre possession :
    - ✓ diagnostic sur les polluants atmosphériques, et le potentiel de réduction ;
    - ✓ diagnostic sur les réseaux de distribution d'énergie enjeux et options de développement ;
    - ✓ diagnostic sur les potentiels de développement de filières, de la récupération et du stockage.
  - Complétude du plan d'actions existant en fonction des éléments de diagnostic et en concertation avec les acteurs concernés.
- Animation de l'**Espace Info Energie** :
  - Réalisation de **permanences mensuelles gratuites** à destination des habitants proposant des conseils techniques ciblés sur la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables. Cette information peut être dispensée aux collectivités locales également.
  - Pour 2017, l'Espace Info Energie souhaite développer une **communication, une information ciblée** vers des prescripteurs locaux, des animations plus spécifiques à destination du grand public seront aussi proposées.
- Elaboration de la **Charte Forestière de Territoire** : Lauréat en 2016 de l'Appel à projet régional sur les Chartes forestières, le territoire doit engager l'élaboration de ce schéma stratégique. Soutenu par la Région et les Fonds Européens, son objectif est de déboucher sur un programme d'actions vecteur d'investissements avec les acteurs locaux et les partenaires. A la suite, appels à projets de la Région et financements potentiels permettront de mettre en œuvre les actions (dessertes forestières, regroupement foncier, plateforme bois, prévention de risques...) :
  - Rédaction du diagnostic et des enjeux,
  - Mise au point d'un programme d'actions,
  - Réalisation d'actions pilotes
- **Observatoire du territoire** :
  - Edition d'une Lettre Démographique 2017
  - Edition d'un Carnet Démographique portant sur la Densité de population Communale

### Les outils du Pays – Services supports ou ressources

Cœur de métier du SYDEL, le travail de **coordination et de mise en cohérence des politiques publiques** réalisées par les partenaires du Pays sur son territoire s'inscrivent directement dans cet axe : l'animation des différentes instances de participation et de décision du syndicat mixte (Bureau et comité syndical, commissions thématiques, **Conseil de développement**), l'appui réalisé par l'équipe technique du Pays auprès des porteurs de projet, la mise en œuvre des politiques contractuelles (**Contrat de Pays, Contrat de ruralité, contrat régional**) ou du **Programme LEADER**, sont les leviers de cette action au quotidien.

#### 1. Ingénierie financière (Sandrine Marechal, Camille Moreau, Béatrice Bermejo, Thierry Laniesse)

- **Programmes européens** : Gestion et animation du **Programme LEADER**
  - **Organisation de 3 à 4 Comités de Programmation** (27 janvier, mars/avril, juin/juillet, sept/oct, nov/déc) : poursuite de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets, instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement, liens avec les différents partenaires techniques et les cofinanciers...).
  - **Organisation de Comités Techniques tous les mois** : vérification de la faisabilité des projets, de leur insertion dans la stratégie de développement local du GAL, analyse et pré-instruction technico-économique, pré-notation via les grilles de sélection et émission d'un avis favorable ou défavorable précédant le comité de programmation pour chaque projet.

- **Communication** : conception d'outils de communication (articles, communiqués de presse, lettre d'information,...), organisation de réunions d'information sur le nouveau programme, édition d'une brochure d'information à destination des porteurs de projet, réalisation du guide du porteur de projet (fiches), mise à jour du site internet et de la page Facebook du Pays.
  - **Formation – séminaires** : participation aux formations organisées par la Région et le Réseau rural, aux séminaires organisés par LEADER France ou d'autres structures pour des rencontres et échanges sur le FEADER et LEADER, réunions d'informations et d'échanges interGALS et Région (autorité de gestion).
  - **Participation au Réseau Rural** : participation aux ateliers, réunions, etc. (le réseau rural étant encore en construction en Région Occitanie, nous ne connaissons pas les différents ateliers ou réunions auxquels nous serons invités à participer).
  - **Coopération LEADER** : relance des différents contacts pris suite à l'élaboration de la candidature 2014-2020 et durant l'année 2016 (Syndicat Bassin de Thau, Croatie, etc.) ; le GAL a pour objectif d'engager au moins un projet de coopération d'ici fin 2017.
  - **Evaluation** : mise en place d'un travail évaluatif (méthodologie, partenariat...)
  - **Programmes européens : Approches Territoriales Intégrées « Volet territorial »**
    - Suivi du volet territorial du programme ATI au titre de Chef de File
    - Organisation des comités techniques et d'au moins 1 Comité de pilotage du programme
    - Mise à jour du tableau de bord
  - **Appui et accompagnement des projets auprès des collectivités et partenaires**
    - **Contrat de Pays** : Préparation du Contrat de Pays 2017 avec les services du Département de l'Hérault ; accompagnement des porteurs de projets, coordination et mise en cohérence des projets, articulation avec les contrats territoriaux (ou POST), organisation de la validation du Contrat.
    - **Contrat régional** : Mise en place d'une programmation contractuelle avec la Région Occitanie ; travail préparatoire et année de préfiguration en vue d'une contractualisation pluriannuelle à partir de 2018
    - **Contrat de ruralité** : finalisation de la convention financière 2017 ; préparation de la convention 2018 avec les services de l'Etat
    - **Réponses aux appels à projets 2017 permettant de mettre en œuvre le projet de territoire auprès des collectivités** : Territoires à Energie positive pour la Croissance verte (Ministère de l'Ecologie), Opérations de revitalisation des Centres Bourgs (Caisse des Dépôts et de consignment – Région Occitanie),...
- 2. Missions générales d'appui aux services** (*Elise Teillard, Elvire Corrèas, Béatrice Bermejo, Thiery Peteytas, Thierry Laniesse*)
- **Secrétariat général et gouvernance** :
    - Actualisation et animation des instances de concertation et de décision du SYDEL.
      - ✓ Organisation d'un **Bureau syndical** (SCOT et affaires générales) par mois
      - ✓ Organisation d'un **Comité syndical** (SCOT et affaires générales) par trimestre au minimum
      - ✓ Organisation du travail en **Commissions** en lien avec les services
    - Suivi et appui au fonctionnement du **Conseil de développement** du Cœur d'Hérault :
      - Suivi des **instances du Conseil de développement** : Bureau, Commissions
      - Réflexion pour l'**articulation du CoDev du Pays avec les EPCI « obligés »** en matière de CoDev
      - Appui pour un **programme d'actions annuel** du Conseil
      - Appui la rédaction du **rapport annuel** et de sa présentation au Comité syndical
    - Gestion et **fonctionnement courant du syndicat mixte** :
      - ✓ Accueil du public et usagers/bénéficiaires – secrétariat
      - ✓ Suivi budgétaire, comptable et administratif du Sydel et des dossiers partenaires
      - ✓ Suivi et exécution comptable, des finances et budgétaire
      - ✓ Gestion Juridique, des Marchés et assurances
      - ✓ Gestion des ressources humaines
  - **Technique d'information et communication** :
    - Gestion du **site internet institutionnel et des réseaux sociaux**
      - ✓ Evolution graphique et technologique du portail « Moncoeurdherault.fr »
      - ✓ Réflexion pour une évolution du site institutionnel
      - ✓ Animation et gestion des pages Facebook.
      - ✓ Community Management, Copywriting (production de contenu)
    - **Communication, Relations presse et services extérieurs**

- ✓ Réalisation d'une newsletter par mois
  - ✓ Edition du Bilan d'activités 2016
  - ✓ Emission de 1 communiqué de presse par mois
  - ✓ Réalisation d'un déjeuner de presse par trimestre
  - ✓ PAO en interne sur les demandes courantes des services (santé, SCOT, secrétariat général, économie...)
- **Suivi- et évaluation** des politiques et schémas (A21, SCOT, CLS...)
    - ✓ Réalisation d'un tableau de bord pour le suivi des programmes et schémas « Pays »
    - ✓ Réflexion pour une évaluation à 3 ans du Projet de territoire
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à ce programme.

## **DÉLIBÉRATION N° 2017-05 : PROGRAMME D' ACTIONS 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES MULTIPOLAIRES DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT**

Vu le contenu de l'action ( accompagnement des porteurs de projets et chefs d'entreprises à chaque étape de leur parcours d'entrepreneurs, près d'une trentaine de membres accompagnés , participation aux réseaux régionaux, participation à des salons et partenariats universitaires ...etc)

Considérant qu'il convient de compenser la suppression de la subvention du conseil départemental qui intervenait sur la pépinière à hauteur de 20 000€, nous avons effectué une demande auprès de la Région à hauteur de 50 000€ (32 000 en 2016).

### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ D'approuver l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, présentée dans l'annexe ci-jointe et mise en œuvre à compter de janvier 2017.
- ✓ D'approuver le plan de financement ci-dessous :

| <b>Subventions</b>          | <b>Montant</b>  | <b>%</b>    |
|-----------------------------|-----------------|-------------|
| Région Languedoc-Roussillon | 50 000€         | 31%         |
| Europe - FSE                | 60 500€         | 38%         |
| <b>Autofinancement</b>      | 50 170€         | 31%         |
| <b>Privé</b>                |                 |             |
| <b>Total</b>                | <b>160 670€</b> | <b>100%</b> |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

## **DÉLIBÉRATION N° 2017-06 : TARIFS 2017 DES SERVICES DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS CŒUR D'HÉRAULT**

Vu que l'agence économique du Pays Cœur d'Hérault propose aux usagers du territoire (membre de la pépinière d'entreprises, entreprises, porteurs de projet, partenaires, ...) un centre d'affaires et un lieu d'accueil.

### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ De voter les tarifs pour l'année 2017.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant et notamment les conventions correspondantes.

## **DÉLIBÉRATION N° 2017-07 : DEMANDE DE SUBVENTION : MISE EN ŒUVRE DU PROJET LIÉ AU LABEL « VIGNOBLES & DÉCOUVERTES »**

Vu l'attribution en décembre 2015 du label « Vignobles & Découvertes » à la destination *Languedoc, Cœur d'Hérault*.

Considérant qu'il s'agit à présent de lancer la réalisation du plan d'actions proposé lors de la candidature, en suivant plusieurs objectifs :

- Approfondir la connaissance sur le patrimoine liée à cette thématique et sa valorisation oenotouristique.
- Poursuivre la mobilisation et la professionnalisation des partenaires.
- Assurer une meilleure visibilité de la destination.

### **Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ D'approuver le projet d'animation lié au label « Vignobles & Découvertes » :  
Mise en réseau et professionnalisation (formations, sensibilisation, accompagnement, animation...).  
Valorisation du patrimoine oral dans une perspective oenotouristique (recueil de mémoires, sélection de passages pour alimenter les supports de communication...).Promotion de la destination « *Languedoc, Cœur d'Hérault* » (création d'un Guide de l'Ambassadeur, création d'un portail web, supports de communication, campagne photo...).
- ✓ D'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

| Dépenses                                                               |                  | Financements                                                          |                  |               |
|------------------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------|---------------|
| Libellé                                                                | Montant (en €)   | Origines                                                              | Montant (en€)    | Taux          |
| Frais salariaux animation projet                                       | 29 025,00        | FEADER - LEADER                                                       | 40 000,00        | 60,58%        |
| Prestations extérieures (valorisation du patrimoine)                   | 12 000,00        | Cofinancement CD34                                                    | 6 000,00         | 9,09%         |
|                                                                        |                  | Autofinancement Sydel du Pays Cœur d'Hérault appelant du FEADER       | 6 820,00         | 10,33%        |
|                                                                        |                  | <b>Total financement public</b>                                       | <b>52 820,00</b> | <b>80,00%</b> |
| Prestations extérieures (mise en réseau, mise en marché, promotion...) | 25 000,00        | Autofinancement Sydel du Pays Cœur d'Hérault n'appelant pas de FEADER | 13 205,00        | 20,00%        |
| <b>Total</b>                                                           | <b>66 025,00</b> | <b>Total</b>                                                          | <b>66 025,00</b> | <b>100</b>    |

- ✓ D'autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

## **DÉLIBÉRATION N° 2017-08 : TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTICULIÈRE D'APPUI FINANCIER**

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II,

Vu la loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises,

Vu la convention modifiée du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE) dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu la convention modifiée de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015 dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016,

Vu le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Considérant dès lors que le territoire du Cœur d'Hérault s'est porté candidat afin d'être lauréat à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

Considérant que cet appel à projet constitue une opportunité pour donner une dimension particulière à la démarche déjà engagée par le territoire dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial et d'appuyer les collectivités du Pays Cœur d'Hérault. Une enveloppe globale de 500 000 euros pourra être attribuée au territoire par l'Etat pour des projets créatifs et innovants dans ce domaine.

**Le Comité Syndical**

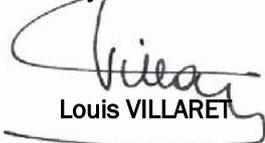
**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ D'approuver la candidature du Cœur d'Hérault à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par l'Etat.
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention particulière d'appui financier en cas de succès à l'appel à projet ainsi que tout document afférant à cette affaire.
- ✓ De désigner Monsieur Louis Villaret comme élu référent porteur pour le SYDEL sur ce dossier

**Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault**



Louis VILLARET